

2024 DDCT 126 - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5ème Commission ; Monsieur Florentin LETISSIER, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association ACCORDERIE PARIS-SUD (APS) (190588) (14e) pour son action « CPO 2024 » (2024_00941/DDCT- SPV/ 17500 euros) (2024_04480/DAE/2500 euros).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION ACCORDERIE DE PARIS 19EME (AAP19) (190224) (19e) pour son action « CPO SPV- Accorderie 19ème Développement sur les QPV Danube,Barbanègre et Algerie » (2024_01734/DDCT-SPV/17500 euros) (2024_10361/DAE/2500 euros).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION ACCORDERIE PARIS 18 (192704) (18e) pour son action « CPO PDV Accorderie Paris 18 Développer l'Accorderie Paris 18 » (2024_00942/DDCT-SPV/17500 euros) (2024_00943/DAE/2500 euros).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION DE L'ACCORDERIE DU GRAND BELLEVILLE (AAGB) (189401) (10e) pour son action « Financement du fonctionnement de l'Accorderie du Grand Belleville » (2024_10362/DDCT-SPV/17500 euros) (2024_00537/DAE/2500 euros).

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 80.000 €, sera imputée :

- pour 70 000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024,
- pour 10 000 € sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024